



# HABILITATION ELECTRIQUE

## Module Exécutant de travaux d'ordre non électrique – H0 B0 H0V



### OBJECTIFS

Être capable de respecter les règles de sécurité applicables lors de travaux d'ordre non électrique.

### COMPETENCES VISEES

- Connaître les dangers de l'électricité.
- Connaître les distances et les zones d'environnement.
- Connaître les limites des opérations d'ordre non électrique.
- Savoir reconnaître et repérer un environnement ou un local à risque.
- Savoir se déplacer et évoluer dans cet environnement.



### ORGANISATION – DUREE

Formation théorique de 1h30 + 00h30 de pratique

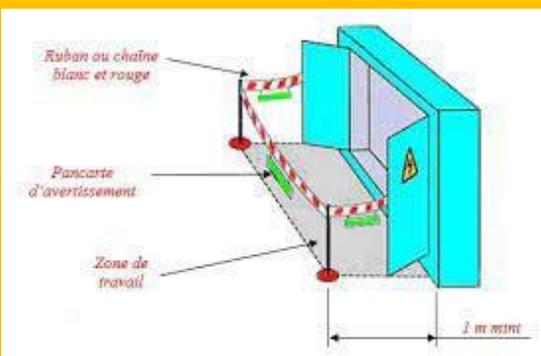
### CONTENU DE LA FORMATION

- Nommer les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »

Exercice pratique

### DELAI D'INSCRIPTION

Inscription dans un délai de 15 jours, au plus tard, avant le début de formation.



# HABILITATION ELECTRIQUE

## Module Exécutant de travaux d'ordre non électrique

### HO BO HOV



#### METHODES PEDAGOGIQUES

**Méthode active participative** basée sur l'alternance de transmission de savoirs et ateliers pratiques afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.

**Accompagnement personnalisé** par des méthodes d'écoute et de questionnement

#### MODALITES PEDAGOGIQUES

Le déroulement de la formation **alterne les parties théoriques et pratiques**.  
- Etude de cas, exposé interactif, démonstration pratique, mises en situations.

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur, vidéoprojecteur, matériel de balisage

#### EVALUATION – CERTIFICATION

Participation active à tous les chapitres

Evaluation formative : Questionnaire type QCM en fin de partie théorique comportant 15 questions (taux de réussite  $\geq 70\%$ ).

2 mises en situation afin de valider les compétences acquies des apprenants et consignées dans une grille d'évaluation conformément au disposition de la Norme NFC18/510.

Evaluation Certificative. Délivrance d'un Certificat de réalisation à l'employeur conformément aux exigences du Ministère du Travail (Art.6353-1 du code du Travail).

Attestation de suivi de formation

Un Avis d'Habilitation + titre d'habilitation remis à l'employeur.

#### MAINTIEN – ACTUALISATION DES COMPETENCES

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir avec l'employeur.  
La périodicité recommandée est de 3 ans.

#### INTERVENANT

Formateur en habilitation électrique

#### Durée

2 heures en présentiel

#### Public

Personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des pièces nues sous tension en basse et/ou haute tension.

#### Prérequis

Avoir suivi le module tronc commun N°1.

#### Effectif

10 personnes maximum

#### Organisation

Formation assurée en INTRA

#### Niveau de connaissance préalable pour suivre cette formation

Une compréhension du Français et savoir écrire sont nécessaire afin de comprendre les éléments appris.

#### Document nécessaire

Bulletin d'inscription à une session de formation.  
Questionnaire: auto positionnements et recueil des besoins & attentes des participants.

#### Accessibilité aux personnes présentant un handicap

Prendre contact avec le centre de formation SPFO afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation. (interprète, accès PMR, etc.)

#### Réglementaire

Art. R. 4544-5 à Art.4544-11 du Code du Travail  
Norme NFC 18/510

#### Habilitations



#### Tarification

Sur devis